



Caen, le 24 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Région Basse-Normandie s'engage
pour favoriser l'accès des jeunes au logement

Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie, Jean-Luc Berho, Président de l'APAGL, Didier Maudelonde, Président du Comité d'Orientations Territoriales du Calvados, LOGILIANCE-Ouest ont signé ce jour un accord partenarial en faveur de l'accès au logement des jeunes. Par cette convention, la Région s'engage à prendre en charge une assurance loyers impayés aux propriétaires bailleurs louant leur logement à des jeunes de moins de 30 ans.

La Basse-Normandie : première Région en France à s'engager sur la Garantie des Risques Locatifs

Les jeunes se trouvent confrontés à la fois aux difficultés d'accès à l'emploi et à celles liées au logement. Leur parcours résidentiel est de plus en plus chaotique : Manque de logements disponibles, notamment de petites tailles, dans le parc HLM où ils ne sont pas prioritaires, niveau élevé des loyers et des garanties demandées dans le parc privé, le tout aggravé par la précarité de l'emploi.

Si le parc locatif privé constitue le parc principal d'accueil des jeunes à la recherche d'un logement, la sélectivité y est de plus en plus importante. A défaut de pouvoir bénéficier d'un soutien familial, les jeunes salariés se voient régulièrement refuser un logement pour les raisons suivantes : contrat de travail précaire, taux d'effort jugé trop élevé (>30 %), garanties insuffisantes.

La GRL, une nouvelle aide de la Région Basse-Normandie

Pour compléter sa politique au regard de l'insertion professionnelle des jeunes, et éviter que l'accès au logement ne soit un frein à l'accès à l'emploi, **la Région Basse-Normandie s'engage aujourd'hui à faciliter leur accès à un logement locatif du parc privé.** Tout bailleur acceptant de louer à un jeune de moins de 30 ans, selon les critères définis par la Région, verra son assurance Garantie de Loyer impayé (GRL) prise en charge par la Région, pour la durée du bail (3 ans).

Sont concernés les jeunes de moins de 30 ans :

- en situation d'emploi non précaire, présentant un taux d'effort trop élevé au regard des critères habituellement retenus par les bailleurs (compris entre 28 et 50%).
- ou relevant d'une situation précaire au regard de l'emploi (CDD, intérim, contrat en alternance, CDI non confirmé, étudiants...) quel que soit le taux d'effort, dans la limite maximale de 50%.

La GRL est une assurance loyer impayé permettant de garantir l'accès au logement locatif pour les populations ne pouvant apporter les garanties suffisantes.

Deux partenaires-clés : LOGILIANCE OUEST et l'APAGL

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le collecteur d'Action Logement LOGILIANCE OUEST.

Ces partenaires apportent une expertise et un appui technique au Conseil Régional de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre de son dispositif.



CONTACTS PRESSE

Région Basse-Normandie 02 31 06 96 27
Caroline MONNOT – ca.monnot@crbn.fr

APAGL – 01 42 18 50 15
Alain REYBAUT – areymbaut@apagl.fr

LOGILIANCE Ouest - 02 31 30 03 60
Thierry HEYVANG - t.heyvang@logiliance-ouest.fr